



# Bruges

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le 5 septembre 2023

**DEC-2023-09-18**

PTO / Centre commande publique / SP

### DÉCISION

**VU** la délibération n°2020.03.02 du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en date du 23 Juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 24 juillet 2020, concernant les délégations de pouvoir accordées au Président du CCAS dans le cadre de l'article R123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

**CONSIDÉRANT** que le CCAS de Bruges souhaite mettre en place l'intervention d'une psychologue au sein de la structure multi-accueil « FAMILIAL » située 21, avenue Jean-Jaurès à Bruges ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de Madame Sandra LEMOINE, psychologue, dont le tarif des prestations est fixé à 40,00 € de l'heure net de TVA et que celle-ci effectuera au maximum 16 heures par mois ou 48 heures par trimestre pendant une durée de 11 mois ;

#### La Présidente du CCAS DECIDE :

- **De signer** le contrat de prestations avec Madame **Sandra LEMOINE**, Psychologue, domiciliée 55 rue E Jacquet à Bordeaux (33300), pour son intervention au sein du Multi-Accueil Familial pour la période du 28 août 2023 au 31 juillet 2024 au sein du Pôle Petite Enfance, situé 21 avenue Jean Jaurès à Bruges.
- **De payer** sur présentation de factures mensuelles, le montant des prestations effectuées sur la base d'un **montant de 40 euros net TVA de l'heure**, pour un volume horaire maximum de 176 heures, soit un maximum de **7 040 € net de TVA** pour la durée totale de la prestation. Le tarif des prestations tient compte de la séance proprement dite, de la préparation de celle-ci et des frais et du temps de déplacement.

Les dépenses sont inscrites sur le budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour copie conforme au registre des décisions.



La Présidente du CCAS,

Regitte TERRAZA